

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 septembre 2022

LUTTE CONTRE LES PLASTIQUES DANGEREUX - (N° 205)

Rejeté

AMENDEMENT

N° CD2

présenté par

M. Meurin, M. Barthès, M. Blairy, M. Bovet, Mme Cousin, Mme Da Conceicao Carvalho,
M. Dragon, Mme Alexandra Masson, Mme Mathilde Paris, M. Taché de la Pagerie et M. Villedieu

ARTICLE 4

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les Français dans un pique-nique doivent pouvoir utiliser des bouteilles d'eau. La question n'est pas de savoir s'ils peuvent entrer dans un lieu naturel protégé avec une bouteille d'eau. La question est de lutter contre les décharges et dépôts sauvages.

Il serait regrettable qu'un coureur en forêt ne puisse pas s'hydrater.